

La fonderie CastMétal de Colombier Fontaine (25) emploie 122 ouvriers, 48 agents de maîtrise, techniciens et cadres et quelques intérimaires.

Elle fabrique des pièces, notamment de matériel agricole, avec des conditions de travail très éprouvantes (chaleur, bruit, poussière, cadence). Une partie importante des ouvriers est d'origine turque et maîtrise mal le français.

Jusqu'à 2014, il n'y avait qu'un seul syndicat, la CFDT.

En décembre 2014, face à ces conditions de travail déplorables et à l'inaction du syndicat en place, une partie des salariés décide de créer un syndicat CGT. Plusieurs réunions sont organisées, des tracts sont distribués, un représentant syndical est officiellement désigné.

Mais, à l'approche des élections professionnelles, la direction de Castmétal prend les devants et tente un coup de force pour se débarrasser de ce représentant CGT et des autres « meneurs » qui ont l'audace de vouloir se défendre.

Prenant prétexte d'une dispute survenue le 1<sup>er</sup> avril 2015 à la sortie du travail, elle engage une procédure de licenciement pour faute grave contre le représentant syndical CGT et 4 autres ouvriers turcs.

En réaction, le 20 avril, une quarantaine d'ouvriers se met en grève pour s'opposer aux licenciements et exiger le respect du droit de se syndiquer au syndicat de son choix.

La CFDT prend position contre la grève : « *Dans le contexte de mondialisation actuel, les grèves comme en 1900 ne sont plus de mise et ont très souvent des effets pernicieux (risque de délocalisation, investissements sur d'autres sites éventuellement à l'étranger...). Il n'y a pas de bonne grève quand l'emploi et la pérennité de l'entreprise sont en jeu* ». (tract CFDT distribué dans l'entreprise).

La direction extrémiste déclare la grève illégale, refuse toute discussion sérieuse et multiplie les provocations, pour créer des incidents et accréditer l'idée que les ouvriers licenciés ont un comportement violent.

Les grévistes, malgré l'enjeu, ne tombent pas dans ce piège. Le conflit dure 5 semaines. Les ouvriers en grève et leurs femmes très actives campent nuit et jour devant l'usine, soutenus par une partie de la population de Colombier-Fontaine et par les syndicats CGT du Pays de Montbéliard. Des collectes sont organisées pour les aider à tenir.

Rien y fait. Au bout de 5 semaines, les grévistes doivent reprendre le travail sans avoir obtenu la réintégration de leurs 5 camarades.

C'est dans ces conditions difficiles, avec un syndicat décapité et dans un climat de peur que la CGT présente une liste aux élections professionnelles du 17 juin 2015. Elle obtient 35% des voix dans le collège ouvrier et devient représentative dans l'entreprise.

La bataille pour la liberté d'opinion et d'organisation se déplace sur le terrain judiciaire.

Les salariés remportent un premier succès lorsque le 3 juillet 2015 l'Inspection du Travail refuse le licenciement du représentant syndical. Mais la direction CastMétal fait aussitôt un recours auprès du ministère du travail qui confirmera la décision en 3 mars 2016.

Quant aux 4 autres, ils ne disposent pas de cette disposition légale et doivent saisir les Prud'hommes puis la Cour d'Appel. Le 3 février 2016, la Cour d'Appel de Besançon a rendu sa décision :

Elle constate que les licenciements sont intervenus en raison de l'appartenance syndicale des 4 ouvriers. Elle ordonne leur réintégration dans l'entreprise, avec le paiement de tous les salaires dus.

D'un point de vue juridique, cette décision est un évènement :

L'employeur jurant ses grands dieux qu'il n'avait pas connaissance de l'affiliation syndicale et qu'il ne saurait donc être accusé de discrimination, il a fallu démontré non seulement que le motif invoqué pour les licenciements n'était pas fondé mais aussi qu'il existait un faisceau d'éléments suffisant pour démontrer que le véritable motif était l'appartenance syndicale.

C'est une avancée juridique qui fera date pour tous ceux qui sont victimes de discrimination dans leur entreprise et qui ont beaucoup de mal à en apporter la preuve.

C'est un succès pour les salariés de CastMétal qui ont tenu, malgré les difficultés et les moments de doute, face à un patron de choc et qui vont reprendre le travail, tête haute, en ayant fait respecter la liberté d'opinion et le droit syndical.

C'est une bouffée d'air pour tous les salariés de cette entreprise, qui savent maintenant que leur direction n'est pas toute puissante.

C'est un encouragement pour tous ceux qui, exploités dans leur entreprise, hésitent à relever la tête, à se syndiquer, à s'engager de peur de perdre leur emploi.

C'est un beau succès à l'heure où la répression frappe les ouvriers de Goodyear et où M. Valls traite les salariés d'Air France de voyous. Chez CastMétal, les salariés ont fait la démonstration que les voyous ne sont pas ceux que l'on traite comme tels !